LA RESTAURATION AU LYCEE CONDORCET

Le service de restauration du lycée Condorcet est organisé en self service, son contrôle d'accès est informatisé.

✓ Comment accède-t-on à la restauration

L'accès au self du Lycée se fait uniquement par **une carte** individuelle qui permet l'obtention d'un plateau. La carte, vendue au prix de 4.50 euros, est valable pour toute la scolarité au Lycée Condorcet.

✓ Qui doit avoir une carte

Tout élève mangeant régulièrement au self qu'il soit interne ou demi-pensionnaire. Elle est obligatoire pour accéder au self, toute carte perdue ou détériorée doit donc être remplacée. Toute perte de carte doit être immédiatement signalée au service d'intendance afin que la carte égarée ne puisse être utilisée par un autre élève.

✓ Comment sont facturés les repas

Pour les internes le système de facturation est celui du forfait. Des avis sont établis et transmis chaque trimestre aux familles. La facture prend en compte les repas, ainsi que l'hébergement à l'internat.

Pour les demi-pensionnaires, Les familles ont le choix entre deux modes de tarification, soit un paiement au forfait avec 5 ou 4 repas par semaine (la facture vous est adressée en milieu de trimestre), ou soit un paiement à l'unité.

✓Quel est le prix du repas pour les demi-pensionnaires à l'unité ?

Au **1er septembre 2021**, le prix du repas est fixé à **4.40 €,** et vous ne payez que les repas effectivement consommés.

✓Repas à l'unité, comment approvisionner sa carte ?

Les repas sont payables d'avance. Pour prendre un repas, la carte devra être **obligatoirement** approvisionnée en crédits par des versements correspondants à un multiple du prix du repas (ex : 10 repas 44,00 €) en veillant à la faire charger avant que le solde ne soit à zéro.

✓Quand alimenter la carte ?

Aucun rappel n'est envoyé aux familles puisque l'utilisateur est informé à chaque passage du solde du compte. Il appartient aux élèves de veiller à l'approvisionnement du compte, afin de garantir le passage au restaurant scolaire. **Un délai de 48h** est obligatoire entre le dépôt des règlements (chèques, espèces) et l'affectation des repas sur le compte de l'élève. Par Internet, les familles peuvent payer en ligne, consulter les soldes (voir mode de paiement ci-dessous).

✓Où doit-on déposer les chèques ?

Une boîte aux lettres est à votre disposition à l'entrée du service intendance au 1er étage du grand lycée.

✓ Quel mode de paiement puis-je utiliser ?

Pour un règlement par chèque établir celui-ci à l'ordre de l'agent comptable du lycée Condorcet. **N'oubliez pas de noter impérativement au dos de chaque chèque le numéro de la carte ainsi que le nom et le prénom de l'élève** afin d'éviter toute erreur d'imputation.
Les paiements en espèces sont également acceptés, et sont à déposer directement au bureau de l'intendance.
Vous pouvez payer par carte bancaire sur Internet. Pour accéder à ce service, il convient d'attendre de recevoir un courriel ou courrier où sont indiqués l'adresse, le login et le mot de passe.

✓Combien de repas dois-je payer ?

Le versement initial, puis les réapprovisionnements, se feront pour un montant minimum de **44.00 euros**, toutefois un montant inférieur sera accepté pour les mois de mai et juin (Il sera possible d'approvisionner le compte en fonction du nombre de repas restant à prendre).

✓Les repas non consommés sont-ils remboursés ?

Les repas sont remboursés aux parents dont l'enfant a terminé sa scolarité (fournir obligatoirement un RIB)